

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **29**
Nombre de conseillers représentés : **4**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **33**

L'an deux mille vingt six, le quatre mai deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : BRAUD Corinne a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, LE NORMAND Thierry a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à Stéphane PROUTEAU, GOUPIL Roselyne a donné pouvoir à Lynda PRUVOST,

Absents excusés : 0

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D04052026_13 : Election des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Monsieur Le maire expose que conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération D30032026_03 en date du 30 mars 2026 du Conseil Municipal fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8 membres élus et 8 membres nommés;

Une seule liste a été présentée par Pauline CAILLONNEAU :

LISTE 1 proposée par Pauline CAILLONNEAU	
MEMBRES ELUS	
1	BARRAUD Jean-Pierre
2	BRIAND Anne-Sophie
3	BRUNET Laetitia
4	CAILLONNEAU Pauline
5	CITEAU Stéphane
6	DRUGEON Charles
7	OUDET Catherine
8	ROBERT Céline

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **PROCEDER** à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Monsieur Maxime MORIN et Monsieur Charles DRUGEON ont été désigné pour remplir les fonctions d'assesseurs.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- a- Nombre de membres présents : 29
- b- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 33
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d- Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : (b-c-d) : 33

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	33	8	0	8

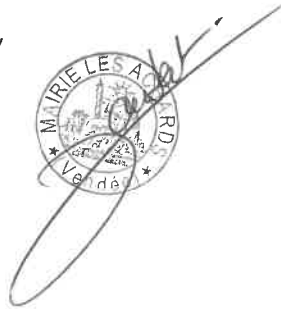
Ont été proclamés membres du Conseil d'administration :

MEMBRES ELUS DU C.C.A.S	
1	CAILLONNEAU Pauline
2	DRUGEON Charles
3	OUDET Catherine
4	CITEAU Stéphane
5	BRIAND Anne-Sophie
6	ROBERT Céline
7	BRUNET Laetitia
8	BARRAUD Jean-Pierre

- **DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **DIRE** que le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/05/2026
Au registre